

## AVIS DE COURSE

### Euromaster Laser 14 au 17 Janvier 2021 Société des Régates d'Antibes Juan les Pins

[www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr)

#### 1. RÈGLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile en cours.
- 1.3 Les règles des classes concernées, ce présent avis de course, les instructions de courses.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte anglais prévaudra.

#### 2. PUBLICITÉ

- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique. [DP]

#### 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes Laser Standard, Radial et 4.7.

| Groupes d'âge | Catégorie Master   |
|---------------|--|
| 35 to 44      | Laser Standard Apprentice Master<br>Laser Radial Apprentice Master<br>Laser 4.7 Apprentice Master (Women only) |
| 45 to 54      | Laser Standard Master<br>Laser Radial Master<br>Laser 4.7 Master (Women only)                                  |
| 55 to 64      | Laser Standard Grand Master<br>Laser Radial Grand Master<br>Laser 4.7 Grand Master (Women only)                |
| 65 to 74      | Laser Radial Great Grand Master<br>Laser 4.7 Great Grand Master (Women only)                                   |
| 75 and over   | Laser Radial Legend  |

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis (90 €) à la Société des Régates d'Antibes ou bien en utilisant le formulaire présent sur internet et payer en ligne sur le site du club.

- 3.3 Les inscriptions hors délais seront acceptées sous les conditions suivantes : frais d'entrée tardive de 100€

- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidents en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide pour la compétition.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Un document écrit de leur adhésion à leur classe Laser nationale. ([francelaser.org](http://francelaser.org) pour les FRA)

**Euromaster Laser 2021**

**Société des Régates d'Antibes - [www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr)**

Les concurrents étrangers devront présenter un certificat d'assurance en responsabilité civile d'un montant minimum de 2.000.000 €, ou souscrire une licence sportive de Fédération Française de Voile.

## 5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 90 € jusqu'au samedi 9 janvier. 100 € après cette date. Les droits incluent le repas pour l'équipage, le stationnement des bateaux, et le parking des véhicules du mercredi au dimanche. Des tickets supplémentaires pour le repas seront disponibles dans la limite des places disponibles au prix de 20€ par personne.

## 6. SÉRIES QUALIFICATIVES ET FINALES

Pas de séries qualificatives ou de finales pour cette régates.

## 7. PROGRAMME

7.1 La confirmation des inscriptions sera reçue à la Base Nautique de la Salis  
le jeudi 14 janvier de 10h00 à 19h00  
le vendredi 15 janvier de 9h00 à 11h30.

Date Heure du 1er signal d'avertissement :

Vendredi 15 janvier 12h00 Euromaster Laser  
Samedi 16 janvier 10h30 Euromaster Laser  
19h30 Repas Euromaster Laser  
Dimanche 17 janvier 10h30 Euromaster Laser

7.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.

7.3 Repas samedi soir à 19h30 au Club House de la SRA, Port Vauban Antibes

7.4 Tous les soirs après les courses, open bar et chocolat pour tous les équipages.

## 8. JAUGE

8.2 Un bateau doit respecter la RCV 78.1.

**9. INSTRUCTIONS DE COURSE.** Les instructions de course et les annexes seront remises à la confirmation des inscriptions.

**10. LIEU.** Base Nautique de la Salis – Antibes. (43° 34.34'N 7°7.65'E)

**11. LES PARCOURS.** Les parcours à effectuer seront de type banane ou trapèze. Départs séparés pour Standard et Radial.

## 12. SYSTÈME DE PENALITE.

12.2 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 13. CLASSEMENT

13.2 Une course doit être validée pour constituer une série avec un maximum de 8 courses.

13.3(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 8 courses ont été validés, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant le plus mauvais score.

**14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS** Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par un pavillon rouge. [DP]

**15. PLACE AU PORT** Les bateau doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parking à bateau. [DP]

**18. COMMUNICATION RADIO** Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir des données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

## 19. PRIX

Les prix seront distribués comme suit dès que possible après la dernière course dimanche :

### Standard Fleet:

Laser Apprentice Standard (35 to 44 years)

Laser Master Standard (45 to 54 years)

Laser Grand Master Standard (55 to 64 years)

### Laser Radial Fleet:

Laser Apprentice Radial Men (35 to 44 years)

Laser Apprentice Radial Women (35 to 44 years)

Laser Master Radial Men (45 to 54 years)

Laser Master Radial Women (45 to 54 years)

Laser Grand Master Radial Men (55 to 64 years)

Laser Grand Master Radial Women (55 to 64 years)

Laser Great Grand Master Radial Men (from 65 to 74)

Laser Great Grand Master Radial Women (from 65 to 74)

Laser Legend 75 and over

### Laser 4.7

Laser 4.7 Women Overall

## **20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **21. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

## **22. INFORMATION COMPLEMENTAIRES.**

22.1 Tous les bateaux devront impérativement avoir à leur bord la totalité du matériel de sécurité réclamés par leurs règles de jauge et la réglementation française en vigueur.

22.2 Stockage des bateaux : Les bateaux seront reçus à la Base Nautique La Salis

22.3 Hébergements : Voir le site internet de la SR Antibes [www.sr-antibes.fr](http://www.sr-antibes.fr)

22.4 Pour plus d'informations veuillez contacter : par courriel [secretariat@sr-antibes.fr](mailto:secretariat@sr-antibes.fr) ou par téléphone : +33 (0)4 92 91 13 13